

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 01/2024 relatif à la gestion et à l'adoption des comptes 2023 .

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du lundi 13 mai 2024, Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière communale, ont présenté et commenté les comptes pour l'exercice 2023 à la Commission de Gestion et des Finances incorpore.

Nous remercions la Municipalité et la Boursière pour leur disponibilité et leur accueil lors de cette séance ainsi que pour les explications et réponses fournies.

Après avoir examiné le préavis municipal N° 001/2024 relatif au sujet ci-dessus, nous pouvons porter à votre connaissance les éléments suivants.

Nous pouvons relever que les comptes et le résultat 2023 sont bons. En effet, le compte de fonctionnement a dégagé un excédent de revenu de CHF 35'159.64, soit CHF 146'470.36.- de moins que budgété et inférieur CHF 32'468.82 par rapport à l'année 2022 Malgré ce recul les comptes montre des amortissements pour le patrimoine financier et l'administratif d'un montant de CHF 29'038.00 & CHF 29'500.00 ainsi que l'amortissement extraordinaire de CHF 69'243.90. Les attributions aux fonds de réserve de KCHF 603 est quasiment identique de CHF 750.58 à celui de 2022

La marge d'autofinancement 2023 s'élève à CHF 605'553.27 contre 683'283.77 pour 2022 malgré cette petite différence, la capacité d'autofinancement reste bonne pour notre commune.

Pour faire son analyse, la commission a comparé les comptes 2022 et 2023 ainsi que le budget 2023 Les rubriques ont été vérifiées par tous les membres de la commission de gestion et finances en présence de Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière. Après un examen succinct des différentes rubriques il à été constaté que les comptes communaux sont conformes au budget -

Les comptes qui vous sont présentés ce soir par la Municipalité ont été audité par l'organe de contrôle de la Commune qui a rendu son rapport sans mentions spéciales. Nous avons pris connaissance de ce rapport qui conclut à une tenue des comptes conforme aux lois et obligations en vigueur.

La commission a également eu connaissance du rapport de gestion 2023 de la municipalité sans y trouver d'observation particulière.

En plus des comptes de la commune, nous avons également revu les comptes 2023 de la SIAEP (Service Intercommunal Coinsins Duillier d'Alimentation en Eau Potable). Après le survol des différentes rubriques, nous constatons une bonne tenue des comptes, avec de surcroit la satisfaction de notre municipalité envers cette collaboration. Notre commission recommande l'approbation de ces comptes

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°001/2024 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu : Le préavis Municipal 001/2024 relatif à l'adoption des comptes pour l'année 2023.

Oùï : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'accepter les comptes 2023 tels que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2023

Coinsins, le 27 mai 2024

La Commission de Gestion et des Finances

Nicolas CHABAL	Lücy NIGGLI	Serge DÜRST	Edo SBRISSA	Alain VALENTINO
				